

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMÈS

Administration et Rédaction TÉLÉPHONES : 2-17 et 2-13; 3, Rue du Chemin-de-Fer. NEVERS

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

PUBLICITE — Annonces et réclames : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

Directeur : P.H. SAINT-POU

LUNDI

13

FEVRIER 1922

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.736

ABONNEMENTS:

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limité...	44.00	25.00	13.00
Autres départements...	52.00	28.00	15.00
Union Postale...	62.00	34.00	18.00

PIE XI A ÉTÉ COURONNÉ HIER A LA BASILIQUE SAINT-PIERRE

Une foule de 100.000 personnes acclama
la Souverain Pontife qui dut, pour la seconde fois
bénir de la loggia extérieure



Phot. Monfrès (Cliché PARIS-CENTRE)

LA FOULE SE DIRIGE VERS LE VATICAN

Rome, 12 février. — Ce matin, à la basilique Saint-Pierre, a eu lieu la cérémonie du couronnement du Pape.
Dès six heures, la place était déjà noire de monde. Les cartes d'invitation distribuées pour la cérémonie ont atteint le chiffre de 45.000.
Dans l'intérieur de l'Église, les fidèles emplissent la nef, qui a été réservée. Dans des tribunes spéciales se tiennent la famille du Souverain Pontife, les diplomates accrédités près le Saint-Siège, et les patriarches romains.
Les gardes de la garde palatine rendent les honneurs.
A neuf heures, le Pape, précédé des cardinaux, se dirige par l'escalier intérieur vers la chapelle du Sacrement. Après avoir revêtu les habits sacrés, le Pape est monté sur le trône. Il a reçu les hommages de l'archiprêtre de Saint-Pierre, puis les Captains lui ont baisé le pied.
Pie XI est assis, entonne, prie dans la chapelle des Reliques, puis il est monté sur la « sedia gestatoria » pour se diriger vers l'autel Saint-Grégoire.
En tête du cortège venaient le maître des cérémonies, les procureurs des Collèges, les procureurs généraux des ordres religieux, les chapelains, les huissiers et les clercs, puis les évêques et archevêques, les patriarches, les cardinaux, le prince assis au trône; le Souverain-Pontife suit en « sedia gestatoria » entouré des cameriers intimes avec la cape et l'épée.
Le Pape est suivi par deux protonotaires apostoliques, deux auditeurs de rote, les maîtres des cérémonies, l'auditeur à la Chambre, le majordome, le régent de la chancellerie et par les généraux des ordres religieux.
Le cortège, formé par les gardes suisses, offre un coup d'œil merveilleux par la vivacité et la variété des couleurs lorsqu'il défile par la nef centrale à travers les fidèles agglomérés.
Près de l'autel Saint-Grégoire, dans la nef de gauche, le Pontife monta sur le trône et reçut l'obédience des cardinaux, puis il donna sa bénédiction.
Il régagna ensuite la « sedia gestatoria » et il est conduit à l'autel pontifical.
Au centre de la nef, le maître des cérémonies, après avoir bûché par trois fois de l'encens, entonne en se dirigeant vers le Pape, le « Sit transit gloria mundi ».
Le Pontife descend du sa chaise et célèbre la messe, qui est accompagnée des chœurs de la Chapelle Sixtine. Le Pape prend place ensuite à nouveau sur la « sedia gestatoria », et endosse le pallium.
Le Pape suivi des cardinaux, vient de nouveau à l'autel de la Pitié, où le cardinal-évêque a formulé en latin les souhaits du Sacré-Collège.
Le Pape répond en latin, puis, après avoir quitté ses habits sacerdotaux; il régagna ses appartements.
Une foule de 50.000 personnes assistait à la cérémonie du couronnement.

« Tu es Petrus »

Rome, 12 février. — Quand le Pape est apparu dans la lumière de la porte centrale de la vaste nef, les maîtres ont entonné la phrase liturgique : « Tu es Petrus », tandis que les trompettes lançaient les notes éclatantes de la Marche Triomphale.
Les applaudissements ont alors éclaté, surtout dans la partie de la basilique réservée aux milans, mais ils ont été aussitôt réprimés en considération du caractère sacré du lieu. Les moineaux d'agitation, et les cris de « Eviva il papa » saluèrent le passage de Pie XI, qui semblait littéralement accablé sous le poids de l'émotion, et qui bénissait avec un geste tout paternel.

De la loggia extérieure

Rome, 12 février. — Après la cérémonie au trône, le Pape, de la loggia extérieure de la basilique, a donné sa bénédiction à la foule considérable qui était réunie place Saint-Pierre.
La foule a acclamé le Pape avec enthousiasme pendant que les troupes rendaient les honneurs.
Il se confirme que la bénédiction papale n'était nullement prévue et qu'elle fut décidée uniquement pour donner satisfaction à la foule.
On fait même courir le bruit que le fonctionnaire royal chargé du service d'ordre à l'extérieur crut devoir informer le Vatican qu'il craignait de ne pouvoir contenir les manifestations possibles de l'enthousiasme émissant de la foule et que difficilement le

La guerre religieuse continue en Irlande

On signale, à Belfast, de nouveaux combats
et de nouvelles victimes

BELFAST, 12 février. — Sir James Craig, premier ministre de l'Ulster, qui est rentré à Belfast, a conféré aujourd'hui avec ses collègues du cabinet au sujet des récents enlèvements d'organistes par des sinnefeurs. Il a déclaré qu'avant de quitter Londres il avait obtenu la promesse formelle que des troupes anglaises seraient envoyées à Belfast pour réprimer toute attaque.
Toutefois, dans un message adressé au peuple de l'Ulster, sir James Craig spécifie que si le gouvernement britannique ne réussit pas dans l'action qu'il a entreprise pour maintenir l'ordre dans le pays, il mettra à exécution un plan qu'il a élaboré lui-même.

Nouveaux combats à Belfast

BELFAST, 12 février. — De nouveaux combats ont éclaté dans les rues de Belfast, entre sinnefeurs et organistes armés de fusils et de bombes. Des deux côtés, plusieurs personnes ont été blessées. Aux dernières nouvelles, l'ordre a pu être rétabli par la police et la troupe.
Toutefois, les esprits sont loin d'être calmés, les organistes enlevés par les sinnefeurs n'ayant pas encore été remis en liberté. On craint de nouveaux combats entre catholiques et protestants.

Une amnistie réciproque

LONDRES, 12 février. — Un communiqué publié par le Colonial Office dit qu'en conformité avec l'autorisation donnée par le gouvernement britannique, des mesures vont être immédiatement prises pour que les prisonniers irlandais actuellement détenus en Grande-Bretagne pour délits politiques commis sur le territoire anglais avant la signature de l'armistice soient relâchés en liberté.

De son côté, M. Michael Collins, au nom du gouvernement provisoire, a annoncé officiellement que, comme suite à la conclusion du traité de Downing Street, le ministère du Dail Éireann vient de signer un décret accordant l'amnistie générale pour toutes les personnes condamnées au cours des récentes hostilités.
Cette amnistie s'étend à tous les membres des forces militaires, navales et de police, avant ou par ordre du gouvernement britannique au cours des six dernières années.

Grille viv

TROYES, 12 février. — M. Joseph Guillier, ancien député, ayant eu une syncope à la suite d'une indisposition subite, est tombé sur une grille de coke.
Quand on entra on a trouvé toute la partie supérieure du corps carbonisée et les deux bras complètement détachés.

Le Conflit scolaire

La manifestation qui s'est produite, le mois dernier, dans le personnel de l'enseignement primaire, a été accueillie assez froidement par la presse et le public. Le Syndicat National qui l'a préparée et conduite, s'efforce aujourd'hui d'en donner une interprétation bénigne et s'attribue des succès modestes; mais quand il serait vrai que les explications présentes expriment l'exacte portée du mouvement, nous aurions encore le regret de dire qu'elles supposent une singulière méconnaissance des principes les plus essentiels de l'ordre social.

Rappelons les faits. Ils sont assez graves pour qu'on leur accorde quelques minutes d'attention et lès aide à saisir les conditions dans lesquelles se présente chez nous le problème scolaire.
On sait que, dans l'état présent de la législation française, aucune sanction n'est prononcée contre un membre du personnel primaire, sans avoir été soumise à l'appréciation du Conseil départemental. Ce conseil comprend, outre certaines personnalités du monde administratif et académique, désignées par la loi, deux instituteurs élus par leurs collègues du département.

Or, le 2 juillet dernier, l'administration soumettait au conseil départemental de la Seine le dossier d'une institutrice dont le zèle communiste était notoire. Le rapporteur concluait à la révocation. Le Conseil fut d'un avis contraire. Le ministre crut devoir passer outre; il en avait le droit, les avis des conseils départementaux n'ayant qu'une valeur consultative. Mlle Marthe Bigot fut révoquée.

Aussitôt le Syndicat national des instituteurs et la Fédération de l'enseignement organisèrent une campagne de protestation auprès des « conseillers élus », de la France entière. Près de trois cents démissions prirent le chemin du ministère dans les premiers jours de janvier. On y voit les noms de quatre membres du conseil départemental de la Nièvre: MM. Boidot, instituteur adjoint à Nevers; Delarue, instituteur à Gouloux; Mme Vannier, institutrice adjointe à Donzy; et Mlle Fournier, institutrice adjointe à Lucenay.

Le syndicat, mis en appétit par un si beau succès, entreprit le siège des révérends, au nombre d'une centaine environ. Ceux-ci, appartenant à des groupements isolés, sans lien avec les deux grands organismes universitaires, le syndicat conçut le savant projet de les atteindre (et même, à ce qu'il semble, de les contraindre) par l'intermédiaire de leurs groupes respectifs. Le mouvement tournant était plus habile que loyal; pareille tentative de pression étonne chez des esprits passionnés d'individualisme et de pensée libre.

Quoi qu'il en soit, l'échec fut complet. Nous en sommes informés par le syndicat lui-même, dont une récente communication, parue dans la presse de gauche, commence par cet aveu: « Croyant faire plaisir à l'Administration, les dissidents déclarent qu'ils ne feront pas démissionner leurs

« C.D. pour ne pas paraître les apologistes du communisme ».

L'aisance de côté l'insinuation peu courtoise du début; notons au passage l'aveu qu'on espérait un emploi des votes de confiance; saluons l'incertain attitude des groupes sollicités et voyons ce que le Syndicat répond à la solide raison qui lui est opposée.

Il répond que son intention n'est pas « de se solidariser avec le communisme ». Il se propose uniquement d'obtenir « une révision de la législation et une prise en considération plus étroite des avis exprimés par les conseils départementaux ». Il demande que ces avis soient de vrais « jugements que ne puisse annuler ni un préfet, ni un ministre ».

Même ramenée à ces termes et dépourvue de toute signification politique, la prétention du syndicat reste inadmissible de quel côté qu'on l'envisage. Outre qu'elle accuse un esprit d'indépendance particulièrement inquiétant chez des éducateurs, elle se heurte à une nécessité primordiale de salut public.

Le gouvernement ne saurait, sans abdication, s'en remettre aux seuls instituteurs, du soin de réprimer le personnel. Toutes les fois que les Conseils départementaux font preuve d'une faiblesse évidente, il lui appartient d'appliquer, sans eux, et malgré eux, les sanctions exigées par le bien commun. Et l'on avouera que le cas n'est point chimérique, si l'on songe que 15.000 membres de l'enseignement primaire, font partie de la Troisième Internationale.

Nous reconnaissons que la législation est défectueuse, mais le remède n'est pas dans la formule proposée par le syndicat; la logique et la nature qui ont bien quelque droit à être entendues, en réclament une autre. L'instituteur n'est pas le mandataire de ses collègues, il est le mandataire des parents; ce n'est donc pas devant un conseil d'instituteurs (avec voix consultative ou exécutive) qu'il faudrait le traiter en cas de forfaiture doctrinale, mais devant les familles elles-mêmes ou devant une commission nommée par elles.

Voilà les juges naturels d'un éducateur.
Paul CHEVANNES.

Contre la sécheresse

BALTIMORE, 12 février. — Le club démocratique féminin de Baltimore vient de voter à l'unanimité (moins une voix) une motion protestant contre l'application de la loi qui prohibe l'usage des boissons alcooliques aux États-Unis.
Miss Elisabeth Marbury, de New-York, qui a pris l'initiative de cette campagne, fait ressortir l'énorme augmentation du nombre de gens qui s'intoxiquent avec des stupéfiants, depuis le vote des lois prohibitives. Elle demande que la consommation du vin et de la bière soit de nouveau autorisée.

Des cambrioleurs pénètrent dans un bureau de poste perforent le coffre-fort et s'emparent de 875.000 francs en bons de la défense

PARIS, 12 février. — Des cambrioleurs se sont introduits, la nuit dernière, dans le bureau de poste situé rue Vauvenargues.

Ils ont ouvert le coffre-fort placé dans le cabinet du receveur et, à l'aide d'un chalumeau, ils se sont emparés de 800.000 francs de bons de la défense nationale et de 5.000 francs d'argent.

Tout le matériel des cambrioleurs: chalumeau, pince-moignon, a été retrouvé sur place.

PARIS, 12 février. — L'enquête ouverte pour l'affaire du cambriolage du bureau de poste de la rue Vauvenargues a établi que les cambrioleurs avaient déposé, trois ou quatre jours avant ce cambriolage, leur matériel composé d'un chalumeau, d'un tube d'oxygène et d'une vingtaine d'outils perfectionnés dans une des caves mises à la disposition des locataires par le propriétaire de la maison.

Or, ce matériel de cambriolage, enveloppé dans une couverture, avait été remarqué la veille de l'attentat, et celui-ci avait pris le paquet pour le déposer ensuite dans la cave au numéro 10, qu'il avait fermé à clé, sans y attacher autrement qu'un poignée.

Or, il a donc fallu que les malfaiteurs connussent l'emplacement des lieux, puisqu'ils se sont dirigés immédiatement vers cette cave, où ils se sont emparés des outils pour ensuite entrer dans le bureau du receveur par la cave n° 15, qui communique avec ce bureau.

Au petit jour

On ignore encore à quelle heure le cambriolage a été accompli, car le receveur qui habite l'appartement situé au-dessus de son bureau, a travaillé jusqu'à onze heures du soir. On suppose donc que c'est entre cette heure-là et le petit jour que le vol a eu lieu.

Les malfaiteurs, qui avaient mis des gants, pour opérer, ont fait sur la paroi du coffre et autour du casier central, à l'aide d'un chalumeau, un trou de 25 centimètres sur 4, par lequel ils ont pu prendre 875.000 francs de titres de la défense nationale et du Crédit National.

Au cours de cette opération, qui a dû être effectuée rapidement, les malfaiteurs ont oublié de s'emparer de 5.000 francs en argent, qui étaient placés dans le casier inférieur, et quelques titres ont été brûlés par le chalumeau.

M. Faralacq, commissaire à la police judiciaire, ainsi que le service de l'identité judiciaire, se sont transportés sur les lieux aux fins d'enquête.

L'enquête a établi également que les outils qui ont été trouvés près du coffre-fort portaient à l'origine différentes inscriptions qui ont été effacées à l'aide d'une lime et de peinture noire afin, sans doute, de gêner les investigations de la police.
Celles-ci a néanmoins remarqué divers papiers et objets qui ont servi à boucher les trous par lesquels la lumière aurait pu passer et trahir la présence des cambrioleurs.

La suite des Habsbourg quitte la Suisse

ANNEMASSE, 12 février. — Les dernières personnes ayant appartenu à la suite de la maison Charles de Habsbourg, quitteront le territoire suisse le 22 février.

Elles accompagneront l'archiduc Robert dont la récente maladie a provoqué le retour de sa mère, l'impératrice Zita.
Le jeune prince qui est actuellement remis des suites de son opération de l'appendicite, se rend à Madrid et y voyageera en compagnie de sa grand-mère, l'archiduchesse Marie-Thérèse, que les autorités fédérales suisses avaient autorisée à prolonger son séjour, afin de ne pas abandonner un enfant malade aux seuls soins de la domesticité.

Les intérêts français en Russie

Un Congrès des représentants des Associations étrangères de créanciers de la Russie vient de s'ouvrir au palais de la Bourgeoisie, sous la présidence de M. Noulens, ancien ministre, président de la Commission générale des intérêts français en Russie. M. Noulens a rappelé qu'en juin 1920, les représentants des intérêts français avaient arrêté les lignes d'une organisation propre à faciliter la récupération de leurs créances. Il a ajouté :

« Vous ne cessez pas d'associer l'intérêt bien compris de la Russie à votre propre intérêt, lorsque vous réclamez d'elle pour le passé des engagements et des garanties qui sont la condition indispensable du crédit dont elle aura besoin pour revenir à une situation prospère.
C'est en se plaçant à ce double point de vue que le comité des créanciers britanniques de la Russie et la commission générale de protection des intérêts français en Russie ont affirmé une même doctrine d'après laquelle le gouvernement de la République des Soviets, avant d'être admis à la Conférence de Gènes, doit accepter les six conditions posées par le Conseil suprême de Cannes et fournir des garanties qu'elles soient exécutées.

« Le pouvoir soviétique aura beau multiplier les promesses de concessions aux hommes d'initiative, qu'ils veulent amener de dehors, aucun d'eux ne s'en va de répondre à un tel appel tant que le régime social de la Russie n'offrirait aux chefs d'entreprise ni la latitude de diriger effectivement leur personnel ni le respect de leurs droits par l'établissement de juridictions indépendantes.

« Ajoutons que l'assemblée générale de la Ligue nationale des intérêts français en Russie, aura lieu le dimanche 19 février, à neuf heures et demie du matin, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche.

Ludendorff veut justifier les dévastations allemandes pendant la guerre

BERLIN, 12 février. — Dans la « Semaine militaire », le général Ludendorff, ancien quartier-maître général de l'armée allemande, écrit que le transport en Allemagne des machines et outillages trouvés dans les régions occupées a été nécessaire par les besoins de l'industrie qui avait à lutter contre une concurrence redoutable.

Lors de la retraite de 1918, les autorités allemandes ont donné l'ordre de détruire de nombreuses houillères, car le charbon et le pétrole constituaient une ressource militaire de premier ordre.

Les Anglais ont déjà donné aux Allemands de tels exemples en détruisant en Roumanie des mines de pétrole.

« Nous aurions, en 1914 détruit les mines de charbon de la Haute-Silésie, écrit Ludendorff, si nous avions été obligés d'évacuer cette région industrielle ».

Enfin, l'ami de Stinnes conclut ainsi son apologie :

« Loin de vouloir redresser leurs ruines, les Français tiennent à les conserver, en témoignage de la barbarie germanique, pour prouver aux autres nations que les Allemands ont mené la guerre d'une façon barbare ».

UN TARIF ENTRE LA BULGARIE ET LES ÉTATS-UNIS

PARIS, 12 février. — Les États-Unis viennent de remettre au gouvernement bulgare un projet de traité particulier qui diffère du traité de Neuilly en ce sens qu'il admet d'abord toutes les parties concernant la Société des Nations, le Bureau International du Travail et les réparations. Mais, de plus, les clauses favorables à la Bulgarie au sujet de la protection des minorités et des débouchés sur la mer Egée sont éliminées.
Le gouvernement bulgare étudie actuellement le projet américain qui, croit-on savoir, soulève dans les cercles officiels maintes objections. On relève entre autres le fait que la guerre n'a jamais été déclarée entre la Bulgarie et les États-Unis et qu'il n'y a pas ainsi à signer une paix qui n'a jamais été visée.

Il est donc probable que des pourparlers seront entamés pour obtenir, non pas un traité favorisant uniquement les États-Unis, mais un traité d'amitié avec des droits égaux pour les deux parties.

Un comité d'experts étudiera les questions qui seront soulevées à Gènes

PARIS, 12 février. — On connaît la proposition faite hier par le gouvernement britannique, tendant à la constitution d'un comité mixte d'experts alliés, chargé de procéder à l'étude préalable des questions techniques, économiques et financières qui figureront à l'ordre du jour de la conférence de Gènes.
Le gouvernement français serait favorable au principe de cette création qu'il avait déjà recommandée dans son mémorandum à la Conférence.

Des négociations vont donc avoir lieu pour déterminer les conditions dans lesquelles le comité d'experts alliés se réunira et quels pays seront représentés. Mais ces négociations sont indépendantes des conversations qui doivent se poursuivre, entre Paris et Londres, sur les grands problèmes actuels : pacte de garantie, question d'Orient, paiements de l'Allemagne en 1922, questions politiques inscrites au programme de la Conférence de Gènes.

De son côté, le « Journal des Débats » écrit :
« Il convient de remarquer que la communication anglaise d'hier ne répond pas directement au mémorandum français. Il serait évidemment désirable que le gouvernement britannique fit également connaître son sentiment sur l'ensemble des questions d'ordre politique abordées dans le mémorandum et sur sa tendance générale. L'organisation proposée par le gouvernement anglais n'a trait qu'au côté purement technique des problèmes destinés aux discussions de Gènes.

L'ANGLETERRE AVANCE DEUX MILLIONS DE LIVRES À L'AUTRICHE

VIENNE, 12 février. — On annonce officiellement que le ministre d'Angleterre à Vienne a remis au gouvernement autrichien une note l'informant que le gouvernement britannique a résolu de lui accorder une avance de crédit de deux millions de livres.

Une information est connue contre les minotiers du Lirap

ORLÉANS, 12 février. — Une information vient d'être ouverte par le parquet d'Orléans pour le fait de coalition contre les minotiers du Lirap. Il y a 15 jours, le prix du quintal de blé était descendu à 70 francs. M. Lejeune, président du syndicat des courtiers assermentés, qui était chargé d'établir les cours officiels, demanda aux minotiers ou consentir une baisse sur le prix de la farine.

Ces derniers répondirent que cela leur était impossible, à cause des stocks qu'ils avaient en magasin. M. Lejeune n'insista pas, mais, au marché suivant, le prix du quintal de blé avait été fixé à 65 fr., le président du syndicat des courtiers renouvela sa tentative de baisse, qui ne fut pas plus écoutée que la première fois.

Devant ce refus, M. Lejeune se rendit à l'hôtel de ville, puis à la préfecture, où, le jour même, on décida d'ordonner au parquet d'ouvrir une information. Les minotiers ont déclaré : « Nous vendons à Orléans et dans le Loiret le quintal de farine 90 francs. Or, les Parisiens nous paient ce même quintal 92 fr. Si on veut nous empêcher d'exporter tout à Paris... »
« Fait curieux : Bourges achète son blé en Bretagne, le quintal de farine y est vendu 86 francs au lieu de 92.

Le Congrès à Bourges de la Fédération des associations agricoles du Centre

BOURGES, 12 février. (Par téléphone de notre envoyé spécial). — Aujourd'hui a eu lieu à Bourges le Congrès de la Fédération des Associations Agricoles du Centre sous la présidence de M. Rivieran, président.

Environ 200 agriculteurs de la région assistaient au Congrès.

Nous avons reconnu MM. Jules Gauthier, président de la C.N.A.A.; de Vegus, président de la Société d'Agriculture de France et de la Société des Agriculteurs du Cher; Darblay, député du Loiret; Donon, sénateur; Pierre Dubois, député du Cher; Persil, député; Égasse, président de la Fédération d'Eure-et-Loir; Chenu; Berthelme, du Loiret-et-Cher; Poisson; Rathouis de Litray; Duhail; Charpentier, de l'Indre; Comvèrges, inspecteur général de l'Agriculture, de l'Indre-et-Loire; Albert Hervé, président de la Chambre de Commerce de Bourges; Gindre, président du Syndicat de la coopérative des agriculteurs du Cher; Leleuier, directeur des services agricoles du Cher; Blin, professeur adjoint des services agricoles du Cher; Auguste Massé, président du syndicat des éleveurs du Cher. La séance est ouverte à 9 h. 30.

M. Rivieran offre ses félicitations à M. Gauthier, président de la Fédération nationale, à l'occasion de sa nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur.
M. Gauthier, très touché des paroles qui lui ont été adressées, remercie et félicite les agriculteurs qui ont compris l'importance du mouvement.

PREMIER RAPPORT

M. Chauvigné, de la Fédération de l'Indre-et-Loire, présente un rapport sur la question douanière avec l'Espagne. Les vins français après la rupture de notre accord du 10 décembre dernier, au double point de vue du problème des chiffres et de la répercussion sur le marché.

M. Chauvigné demande :
1° Que le coefficient de 2,6 soit maintenu sur les droits pour les vins français exportés en Espagne;
2° Que soit supprimée la surtaxe compensatoire de l'écart de prix imposé par le change;
3° De refuser que les concessions soient faites sur les conditions acquises pour les vins pour favoriser d'autres produits industriels.

Il engage le gouvernement français à résister aux prétentions d'une action influencée par l'industrie allemande et à protéger notre viticulture française.

PREMIER Vœu

Vœu relatif aux relations douanières avec l'Espagne en ce qui concerne les vins.
Le Congrès : Considérant qu'il importe que la production nationale soit protégée efficacement et que les vins de France et d'Algérie ne puissent pas se trouver sur le marché intérieur en état d'infériorité en présence de produits agricoles étrangers, qui ne supportent point de charges aussi lourdes que celles qui grèvent nos produits nationaux qui ont été démolies par les statistiques qui l'apport des vins étrangers n'est nullement nécessaire aux besoins de la consommation nationale et que la détermination des qualités de vins étrangers importés est heureusement compensée par une augmentation des quantités de vins d'Algérie entrant dans la Métropole, la France produisant à elle seule la moitié environ de la production vinicole des nations limitées et les 6/7 de la production vinicole mondiale ne peut être un débouché normal pour les vins espagnols.

Considérant aussi que lorsqu'en établissant en novembre 1920 un coefficient de majoration de 2,6 sur les droits de douane applicables aux vins étrangers à leur entrée en France, le gouvernement français, poursuit uniquement le but de rétablir l'incidence des tarifs douaniers par rapport aux prix d'avant guerre, incidences rompues par l'accroissement net de la valeur des marchandises. Le coefficient de majoration du tarif douanier n'a d'ailleurs pas été adopté uniquement pour les vins d'Espagne, il s'applique au contraire à tous les vins étrangers sans aucune exception.

Emet le vœu :
1° En ce qui concerne les vins français, que le coefficient de majoration de 2,6, soit intégralement maintenu et appliqué aux vins espagnols entrant en France tout que les circonstances économiques actuelles le justifient;

2° En ce qui concerne le minimum du dégrè alcoolique : que la limitation à 12° du degré alcoolique au-dessus duquel les vins importés sont soumis aux droits de consommation de l'alcool soit maintenue; l'Espagne accordant de son côté la réciprocité aux vins de provenance française et algérienne.
3° En ce qui concerne les vins de liqueurs et mixtes, que les droits soient perçus de la manière suivante : à partir de 12° : a) Droits de douane sur les vins jusqu'à 12°; b) Droits de consommation de l'alcool sur chaque degré au-dessus de 12°; c) Droits de 500 francs par hectolitre d'alcool pur sur l'alcool en puissance représentée par le sucre réducteur ou autre reconnu à l'analyse au-dessus de 35 grammes par litre.

DEUXIÈME RAPPORT

M. Persil, député, est venu au Congrès, expliquer le mécanisme de la loi sur les assurances sociales.

La loi sur les retraites ouvrières, dit-il, n'est un demi-échec parce qu'elle ne faisait aucune place à la mutualité. Il ne faut pas tomber dans la même erreur.

Cette loi comprend cinq assurances : l'assurance vieillesse à 60 ans, l'assurance-maladie, l'assurance-primaires à l'incapacité, des allocations au décès.
Ces caisses d'assurances seront alimentées par un prélèvement ouvrier et patronal de 5 % chacun opéré sur les salaires. En plus de ces prélèvements, les caisses recevront des subventions de caisses départementales ou régionales. L'assurance est obligatoire pour les salaires inférieurs à 10 francs par an et facultative au-delà.

L'assurance-maladie s'étend à la famille des assurés.

L'assurance-maternité sera allouée pour une

EN MARGE DE LA GASTRONOMIE

Les Banquets excentriques

On tente de remettre à la mode l'art du Bien Manger. Jamais cet art si délicat et si de chez nous n'avait été aussi délaissé et maltraité.

Pendant quelques années, avant la date fatidique de 1914, il fut de bon ton de donner des banquets extraordinaires aussi excentriques que possible.

Il y a quelques années les amis et admirateurs de M. Andrew Carnegie, le fondateur de l'école, lui offrirent un banquet symbolique.

L'organisateur en était M. Hammer qui, cinq ans plus tôt, en 1889, avait installé à Paris, au Champ de Mars, l'Exposition Edison.

La salle du banquet était éclairée à l'électricité. Le service des plats était fait par un petit chemin de fer électrique.

Pendant le dîner, un grand cornet acoustique placé au fond, au milieu de la salle, a fait entendre la voix de Mme Adini, chantant la « Marsillaise ».

A onze heures, la fête prit fin sur ces paroles de Franklin : « Coméché tât, levé tât, rend l'homme sain, oulent et sage. »

Que de progrès depuis 1891 et si l'on faisait un banquet électrique aujourd'hui, celui du « Franklin Experimental Club » se serait facilement éclipse !

Précédemment M. Kessler avait donné un dîner médical auquel assistèrent seuls des opéras de l'opéra de Paris.

Les banquets excentriques sont décidément les ennemis de la gastronomie. Est-il possible de manger un mets délicat dans du fin blanc, et penser-on au fumet d'un cèpe délicieux lorsque l'humour seul est en jeu ?

Toujours dans le même ordre d'idée l'actrice américaine Miss Tyrce, pour fêter le succès d'une pièce dans laquelle elle avait joué le rôle principal donna dans ses appartements un dîner maritima.

composé des mets les plus rares et les plus chers de provenance maritime. La pièce de résistance était des filets de poisson téléscopé du Japon sur des croissants. La table était décorée de gobées de différentes couleurs affectant la forme de méduses.

Ah ! Si nous pouvions nous réapproprier à bien manger ! En conclusion de toutes ces bizarreries il faut citer un menu de deux personnes dans un cabaret parisien en 1760.

Le meilleur moyen, à notre avis, est de délayer le tripi ou le blanc de Meudon dans de l'essence de térébenthine au lieu d'eau.

Mais il vous faudrait avoir soin de ne pas mettre l'acide en contact avec la peau de vos doigts, car c'est un corrosif violent.

Un autre procédé consiste à frotter les taches avec de l'alcool à brûler. Il réussit moins bien que les précédents.

Si l'on avait laissé le sang se dessécher sous son enveloppe de corne, la souffrance se serait continuée assez longtemps.

Cette cire représente un élément normal, destiné à entretenir la souplesse de la membrane qui forme le fond du conduit auditif et représente la peau du tambour que constitue la cavité de l'oreille interne.

Beaucoup de personnes adultes et surtout des vieillards, constatant que leur acuité auditive diminue progressivement, se croient alors atteints de surdités véritable, ne pouvant faire la différence avec celle qui résulte naturellement d'une affection de l'oreille.

Quelques gouttes d'huile, sont versées au fond du conduit vers le soir et maintenues par un tampon d'ouate. Pendant la nuit, le bouchon de cérumen se ramollit dans ce bain d'huile.

BIBLIOGRAPHIE

LES METEQUES. A propos de L'Enfant qui meurt, le dernier et magnifique roman de Binet-Valmer.

OFFICIERS MINISTERIELS

Etude de M. DELAPORTE notaire à Montargis (Loiret) A VENDRE 1. Le Samedi 4 Mars 1922, à 2 heures, à Montargis, Chambre des Notaires.

2. MAISON D'HABITATION avec 550 mètres carrés au terrain attenant à l'usine, libre le 24 juin 1922.

MAISONS A VENDRE libre de location. S'adresser à M. CUTURIER architecte expert, 36, rue Saint-Benin, à Nevers. Téléphone 1-77

CABINETS D'AFFAIRES

MAISON A VENDRE 1. Le Samedi 4 Mars 1922, à 2 heures, à Montargis, Chambre des Notaires.

MAISON A VENDRE 1. Le Samedi 4 Mars 1922, à 2 heures, à Montargis, Chambre des Notaires.

VENTES

JUMENT à deux fins VOITURE 4 roues, capote cuir (pour boucher ou coquetier).

CAMION PAKARD 5 tonnes avec remorque Plusieurs U. S. A. UNE G. C. M. révisé, pneu neuf

UNE VOITURE G. BERGATTI 2 places 400 kilos DELAGE 800 kilos PLUSIEURS FORD 1.000 kilos, neuves, à enlever

PERSONNEL

ON DEMANDE : UN BON SCIEUR pour diriger petite scierie ; logement, jardin et autres avantages.

LECTRICITE ELECTRO-INSTALLATION FACTON-MERCERET 8, Rue Pasteur, 3 NEVERS PRIX TRES REDUITS Travaux soignés et Garantis

931. - CAFE-HOTEL, face mairie, imp. ch. I. canton, bail 11 ans, loyer 700 fr. Aff. 18.000 fr. à 40 %. Belle salle, office, cuis., ch., pers. et 4 n°. Prix à déb. On traite avec 6.000 fr.

CABINET PICARD VENTE LOCATION GERANCE D'IMMEUBLES FONDS DE COMMERCE 34bis, Av. Georges Clemenceau NEVERS

TOILES - SACS - BACHES - FICELLES Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIETE DU SAC Comptoir de l'Industrie du Jute

DOCKS DE NEVERS Pour acheter à bon escient d'ocumenez-vous Consultez dans toutes nos succursales nos PRIX-COURANT A 6 FEVRIER 1922 PRIX-COURANT B 6 FEVRIER 1922

DOCKS DE NEVERS Pour acheter à bon escient d'ocumenez-vous Consultez dans toutes nos succursales nos PRIX-COURANT A 6 FEVRIER 1922 PRIX-COURANT B 6 FEVRIER 1922

VIN BORDEAUX

A VENDRE Livrable de suite Camionnette neuve CITROEN charge 300 kilos. CITROEN torpédo, série luxe 4 places, bleu canon.

FORD tourisme - FORD camionnette Camions ARIES montés surpneus. Pétrins mécaniques L'AS ac200 et 250 kilos. Moteurs industriels C. L. de 3 à 8 HP. Groupes électrogènes C. L. de 3 HP. 2 Tracteurs RIP avec charrius.

SCIE A GRUMES « BRENTA » SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

SCIERIES Menuiseries - FORGES ET CHARRONAGES - Pour tous vos ACHATS ET REPARATIONS Consultez-nous ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements - Agents pour SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

DIVERS Es quitter votre emploi vous pouvez gagner 15 fr. par jour. Ecr. Madame Farfoux service C, Monaco. 4.546

GARAGE DEMANDE OUVRIER connaissant réparation toutes voitures, inutile se présenter sans références. S'adresser au Bureau du Journal. 2156

AVIS A NOS LECTEURS TRAVAUX D'IMPRIMERIE Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier leurs travaux d'imprimerie, d'avoir à passer désormais DIRECTEMENT LEURS COMMANDES à l'Administration de «Paris-Centre»

Les PUBLICATIONS PARIS-CENTRE Société Anonyme. - Capital : 600 000 francs LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM AUX PRIX MINIMUM Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs

SCIERIES Menuiseries - FORGES ET CHARRONAGES - Pour tous vos ACHATS ET REPARATIONS Consultez-nous ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements - Agents pour SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

SCIERIES Menuiseries - FORGES ET CHARRONAGES - Pour tous vos ACHATS ET REPARATIONS Consultez-nous ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements - Agents pour SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

SCIERIES Menuiseries - FORGES ET CHARRONAGES - Pour tous vos ACHATS ET REPARATIONS Consultez-nous ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements - Agents pour SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

SCIERIES Menuiseries - FORGES ET CHARRONAGES - Pour tous vos ACHATS ET REPARATIONS Consultez-nous ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements - Agents pour SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

SCIERIES Menuiseries - FORGES ET CHARRONAGES - Pour tous vos ACHATS ET REPARATIONS Consultez-nous ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements - Agents pour SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

AVIS AUX CHASSEURS - Après une année de chasse, quel est le fusil qui n'a pas quelque chose à faire. Il n'y en a pas. Tout au moins un très grand nettoyage (par un spécialiste) s'impose, sinon inévitablement l'arme s'abîme. N'attendez donc pas. confiez vos armes André GAUTIER ARJURIER 2, Rue La-Fayette, NEVERS

DROGUERIE, COULEURS & VERNIS PRODUITS CHIMIQUES - B. OSERIE - ÉPONGES HUILES MINÉRALES ET GRAISSES FIXALO Peinture à l'eau, en Poudre, toutes nuances, Lavable S'emploie sur tout, Partout CHARMETTE & POUPEL 1, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU, NEVERS Télec. 0.09.

AVIS A NOS LECTEURS TRAVAUX D'IMPRIMERIE Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier leurs travaux d'imprimerie, d'avoir à passer désormais DIRECTEMENT LEURS COMMANDES à l'Administration de «Paris-Centre» 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS avec cette mention : Société Anonyme des PUBLICATIONS «PARIS-CENTRE» Le Journal se charge DE TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE Livres, Brochures Lettres, Prospectus, Avis Affiches de tous formats Faire part Naissances, Mariages, Décès Cartes de Visite, Programmes Registres spéciaux, Agendas Livres de Commerce, etc., etc... Les PUBLICATIONS PARIS-CENTRE Société Anonyme. - Capital : 600 000 francs LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM AUX PRIX MINIMUM Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs Adresser directement les Commandes A L'ADMINISTRATION PARIS-CENTRE 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS TÉLÉPHONE 2 17 - 2 18

SCIERIES Menuiseries - FORGES ET CHARRONAGES - Pour tous vos ACHATS ET REPARATIONS Consultez-nous ENVOI GRATUIT Catalogues - Renseignements - Agents pour SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE. SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE. SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE. SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE. SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE. SCIES A GRUMES BRENTA, LA MEILLEURE, LA PLUS SIMPLE, LA PLUS ROBUSTE.

CIRAGE-CRÈME A. MUIRLY PANTIN Le demandeur PARTOUT NOIR Le demandeur PARTOUT 1922. Le Maire. Certifié véritable par l'imprimeur soussigné. Nevers, le 1922.